Rapport annuel 2022 2023

Droit au cœur de la gestion de vos redevances

Soproq

Sommaire

À propos	4
Notre mission	5
Éditorial	6
Mot du président	7
Panorama 2022-2023	8
Perspectives 2023-2024	9
Faits saillants	10
Répartition des redevances	12
Affaires corporatives	16
Affaires publiques	18
Gouvernance	23
Nos valeurs	26
L’équipe	27
L'histoire de la Soproq	28

C’est avec grand plaisir que la Soproq vous présente son rapport annuel 2022-2023. Ce 32e exercice financier complété a été marqué par des redevances perçues qui atteignent un sommet historique après deux années de recul. C’est grâce à vous, sociétaires d’hier et d’aujourd’hui, que la Soproq est maintenant en mesure de consolider son positionnement dans l’écosystème des droits voisins au Québec et au Canada.

Découvrez sans plus tarder les faits marquants et les grandes réalisations de ce 32e exercice financier.

Bonne lecture !

À propos

Organisme à but non lucratif, la Soproq est une société de gestion collective des droits des producteurs indépendants d'enregistrements sonores et de vidéoclips. Elle perçoit et distribue les redevances découlant des droits d'exécution publique, de ceux liés à la reproduction et au régime de copie privée pour les enregistrements sonores et les vidéoclips faisant partie de son répertoire. La Soproq négocie également avec les services de musique et émet des licences générales pour l'utilisation des titres contenus dans son répertoire.

Figure principale de la production indépendante d'ici et d'ailleurs, le répertoire de la Soproq comprend plus de 2,5 millions de titres (enregistrements sonores et vidéoclips) appartenant à quelque 6400 ayants droit provenant de partout au Canada et de plusieurs autres pays : entreprises de production, artistes auto-producteurs, distributeurs, associations, sociétés de gestion étrangères, etc

Notre mission

La mission de la Soproq est de maximiser les redevances liées à l'administration collective des droits des producteurs d'enregistrements sonores et de vidéoclips. La Soproq intervient en faveur de l'optimisation de la valeur des droits qu'elle représente et dans l'intérêt premier de ses sociétaires.

À cet égard, elle agit en concertation avec le milieu et d'autres organismes semblables, ou complémentaires à son rôle, afin de stimuler de nouvelles opportunités d'affaires qui assureront une disponibilité accrue, un accès facilité et un usage élargi des enregistrements sonores contenus dans son répertoire.

La gestion collective, un facteur clé pour assurer le développement durable de l'industrie musicale

Au-delà du bilan de nos activités et des résultats exceptionnels atteints au cours de l'année 2022-2023, nous avons à nouveau, lors de ce 32e exercice, été témoin de multiples changements dans l'industrie musicale, tant au Canada que partout ailleurs dans le monde.

En effet, depuis quelques années déjà, on assiste au sein de l'industrie à une forte consolidation et le secteur des droits d'auteur est loin d'y faire figure d'exception. Aujourd'hui, on peut dire que cinq joueurs majeurs dominent l'univers des droits voisins dans le monde ; multinationales et sociétés de gestion devenues des géants technologiques elles-mêmes sous influence desdites multi. Cette consolidation a profité aux multinationales et les a amenées à y jouer un rôle démesuré alors que leurs intérêts ne coïncident pas toujours avec ceux du secteur indépendant.

Cet univers est également marqué par la prolifération d'intermédiaires privés qui ajoutent complexité à un écosystème qui l'est déjà trop et ce, trop souvent avec une offre de services sans réelle valeur ajoutée pour les ayants droit, les privant ainsi d'une part de leurs redevances. Des redevances qui, au Canada, sont déjà plus qu'anémiques alors que la loi peine à protéger et à assurer aux créateurs des revenus adéquats et ce, particulièrement du côté des artistes interprètes et des titulaires de droits sur des enregistrements sonores. Il est plus que temps que le gouvernement rétablisse un cadre législatif approprié en donnant suite aux demandes répétées du secteur de la musique (voir section Affaires publiques).

C'est donc dans un environnement en grande mouvance que nous entamons notre 33e exercice financier au cours duquel nous continuerons à défendre les valeurs de la gestion collective et celles de la Soproq. Nous croyons fermement que la gestion collective est un facteur clé pour le développement durable de l'industrie musicale et, la Soproq, la meilleure solution pour défendre les intérêts de la production indépendante d'ici.

Nous entamons ce nouveau chapitre sur la base d'une toute nouvelle alliance avec CIMA (Canadian Industry Music Association), l'équivalent de l'ADISQ dans les autres provinces canadiennes, afin de renforcer notre représentativité sur l'ensemble du territoire. Cette alliance prévoit l'adhésion de CIMA à titre de membre de l'organisation (au même titre que l'ADISQ) et la promotion de la Soproq auprès de ses membres, maisons de disques et titulaires de droits sur des enregistrements sonores. Ces nouveaux développements permettront à terme de se positionner sur le marché comme étant LA société de gestion pour la production indépendante au Canada et contribueront à maintenir nos frais de gestion les plus bas possibles.

La gestion collective à but non lucratif est une économie circulaire, où l'apport de chacun permet à l'organisation de mettre en place des solutions qui répondent aux besoins de l'ensemble des sociétaires, de négocier des ententes avec les services et les utilisateurs de musique au bénéfice de la collectivité et de défendre vos droits et vos intérêts auprès des pouvoirs publics. Le morcellement de vos droits et l'exclusion de territoires constituent des freins à l'atteinte de ces objectifs, en plus d'affaiblir le positionnement de l'organisation face aux pouvoirs publics et aux joueurs dominants.

Mot du président

Cher.ères sociétaires,

Encore une fois cette année, c'est avec une grande fierté que je vous invite, au nom de la Soproq et du conseil d'administration, à prendre connaissance du bilan 2022-2023 de votre société de gestion. Une fierté renouvelée même après 15 années passées à la barre du conseil d'administration et plus de 20 ans à m'impliquer dans l'organisation.

Comme vous le constaterez, plusieurs forces s'activent dans notre écosystème et toute l'équipe de la Soproq œuvre à créer des opportunités de développement pérennes et à déployer des services connexes qui répondent à vos besoins. Ceci, sans jamais perdre de vue notre mission première et raison d'être, la gestion de vos redevances, et, bien entendu, de s'acquitter de ce devoir de la façon la plus efficace possible.

La jeune alliance avec CIMA porte déjà ses fruits et a permis de signer les plus grandes maisons de disques indépendantes au Canada, en dehors du Québec. Cette toute nouvelle collaboration offre le potentiel d'agrandir le bassin encore davantage au cours des prochains mois. L'équipe a travaillé également au développement du projet Octet, en partenariat avec l'ADISQ et avec le soutien financier de la Sodec. Une première version de ce projet devrait voir le jour au cours de l'exercice et permettra aux utilisateurs de regrouper l'ensemble de leurs revenus associés à l'exploitation d'enregistrements sonores et d'en tirer divers rapports et analyses.

Cet outil s'ajoutera aux autres services connexes offerts comme la gestion de vos redevan ces d'interprètes aux États-Unis ou encore, le service de traitement des fichiers et de paiement des redevances aux clients d'Amplitude Distribution. Ces services ont été améliorés tout au long du dernier exercice, tout en maintenant un standard d'excellence dans l'assistance et le soutien aux sociétaires.

À l'écoute, nous sommes ouverts à vos suggestions, vos idées ou tout autre commentaire qui puissent nous permettre de nous améliorer encore davantage. N'hésitez pas à nous en faire part.

Merci à vous qui nous faites confiance, ensemble nous ne pouvons qu'aller plus loin !

Mark Lazare
Président du conseil d'administration

Panorama 2022 2023

+15%

Adhésion de nouveaux sociétaires

838 nouveaux sociétaires ont joint la Soproq en 2022-2023 portant le nombre total de sociétaires à 6 411

+10%

Redevances

Les redevances perçues ont atteint 17,5M$, un record dépassant de quelque 250K$ la marque précédente établie en 2019-2020

+17%

Réparitions

14 répartitions - un peu plus d'un million en moyenne par répartition

Voici un survol des principaux résultats qui ont marqué ce 32e exercice.

+10%

Ayants droit

2 466 ayants droit différents rémunérés. 5 832 $ par ayant droit en moyenne

Gouvernance

CIMA (Canadian Independant Music Association) est devenu membre de la Soproq au côté de l'ADISQ

+31%

Gestion des droits des artistes-interprètesaux États-Unis

10 nouveaux artistes-interprètes nous ont confié le mandat d'effectuer la gestion de leurs redevances aux États-Unis

+200%

Services interactifs

Les paiements des redevances provenant des services interactifs à la clientèle d'Amplitude Distribution ont plus que triplé au cours de l'exercice

Perspectives 2023—24

Redevances à percevoir **16,7M$**

Des frais de gestion toujours parmi les plus bas du secteur de la gestion collective

7% au Canada et ailleurs dans le monde

4% pour les redevances en provenance des États-Unis

Plus de **6 800** sociétaires

12 répartitions et de nombreux projets connexes

Faits saillants

Sans égard au type de droit, les redevances perçues ont atteint **17 508 012$** pour 2022-2023, une augmentation de **10%** par rapport à l'exercice précédent.

Revenus

Les revenus de frais de gestion, incluant les services aux artistes-interprètes, atteignent quelque **860 000 $** pour l'exercice 2022-2023, soit une augmentation de **20%** par rapport à l'exercice précédent.

Aux revenus de frais de gestion, s'ajoutent des revenus découlant des services connexes qui permettent de maintenir les frais de gestion à leur plus bas niveau possible.

L'année en revue

Rémunération équitable

Les redevances découlant du **droit à la rémunération équitable (16M$)** en grande partie responsable de l'augmentation globale des redevances ayant elles-mêmes augmenté de **12%.**

D'une part, bien qu'elles n'atteignent pas le niveau prépandémie, ces redevances perçues auprès des services et utilisateurs de musique reviennent progressivement à la normale.

D'autre part, à la suite de la mise en place d'une politique de fermeture des années au Canada, Ré:Sonne a procédé au cours de l'exercice à un premier versement des sommes non distribuées pour les années 1998 à 2013 à ses membres, dont la Soproq. Ces redevances seront distribuées au cours de l'exercice 2023-2024.

Reproduction

Les redevances perçues pour **le droit de reproduction** (1,3 M$) ont quant à elles diminué de **13,8%** par rapport à l'exercice 2021-2022. Les sommes perçues des radiodiffuseurs privés expliquent en grande partie cette diminution, le tarif de la redevance étant tributaire des revenus publicitaires des radiodiffuseurs.

Frais de gestion

Les frais de gestion ont été maintenus malgré l'augmentation faramineuse du coût de la vie. À **7%** pour l'ensemble des territoires, sauf aux États-Unis où il est de **4%,** les frais de gestion retenus par la Soproq sont parmi les plus bas au monde. En tenant compte des redevances de tous les territoires et les frais de gestion perçus, le frais de gestion combiné se situe à **4,9%**.

International

À l'international, les redevances ont augmenté de partout (X3) à l'exception de celles perçues aux États-Unis **(-4%)**. La valeur moyenne d'une diffusion à la radio satellite aux États-Unis a chuté de **6%** en 2022-2023 par rapport à l'exercice précédent et **14%** depuis son sommet en 2020. En dépit de cette diminution, le répertoire représenté aux États-Unis continue de croître.

Frais de gestion

extrait de l'article 4
des Règles générale de la Soproq :

« Aux fins de l'établissement des frais de gestion, le conseil d'administration de la SOPROQ prend notamment en compte l'historique des revenus et frais d'exploitation de la SOPROQ de même que les projections de tels revenus et de tels frais à court, moyen et long termes afin d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire et de la stabilité financière de la SOPROQ. »

Pour l'exercice 2022-2023, le ratio des dépenses d'exploitation sur les redevances perçues est de 6,3%.

Répartition des redevances

Selon le type de droit

Depuis sa création en 1991, la Soproq a versé plus de 145M$ en redevances à ses sociétaires. Pour ce 32e exercice, c'est quelque 14,4M$ qui a été distribué, dont voici la répartition par type de droit :

Rémunération équitable **91,6%**

Le droit à la rémunération équitable prévoit une rémunération pour l'exécution d'enregistrements sonores en public ou la communication d'enregistrements sonores au public par télécommunication. Il englobe plusieurs tarifs: radio commerciale, musique d'ambiance, événements en direct, activités physiques et de danse, radio de Radio-Canada, service sonore payant, radio satellite, etc.

Reproduction **8,3%**

Le droit de reproduction permet de recevoir des redevances lorsque la Soproq autorise les services de musique (fournisseurs de musique d'ambiance, radiodiffuseurs, webdiffuseurs, services sonores payants...) à effectuer la reproduction des enregistrements sonores contenus dans son répertoire à des fins de diffusion.

Vidéoclip **0,1%**

Ce droit permet de recevoir des redevances pour la reproduction des vidéoclips à des fins de diffusion et pour leur communication au public.

Copie privée

Depuis 2018, aucune redevance provenant du régime de copie privée au Canada n'est versée aux ayants droit (auteurs, compositeurs, artistes interprètes, producteurs). Ceci est dû à la non-neutralité technologique de la loi et, en conséquence, des montants anémiques perçus sous l'actuel régime.

Répartition des redevances

Selon leur origine

Par territoire :

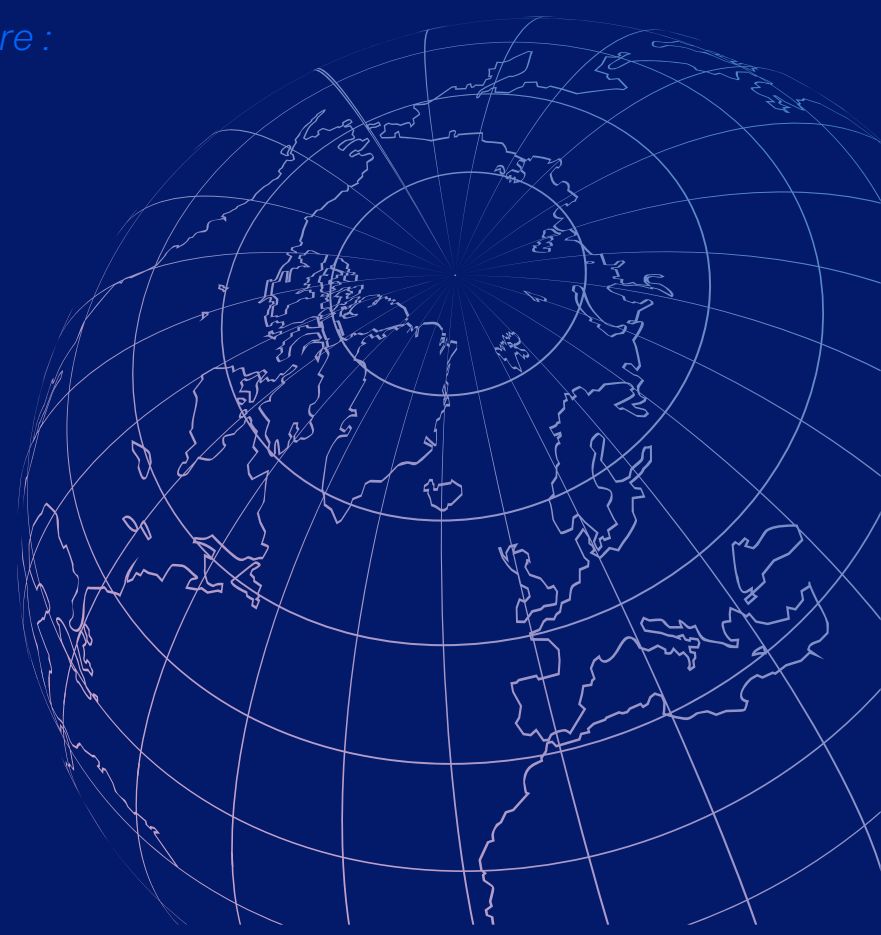

16,3%
Canada

83,5%
États-Unis

0,3%
International

Au Canada, tarifs de rémunération équitable

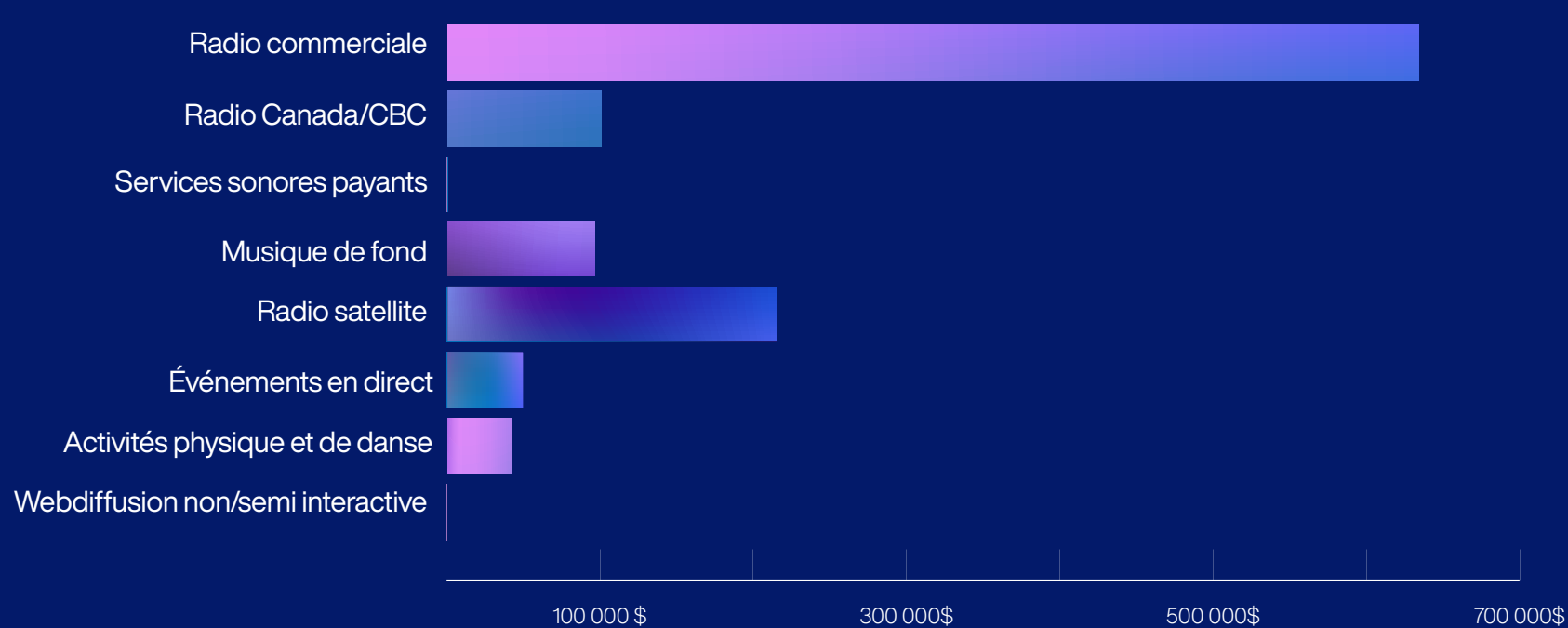

Répartition des redevances

Selon les redevances versées

Les redevances ont été versées au cours de l'exercice 2022-2023 à quelque 2 466 ayants droit différents, une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent et représentant une moyenne de 5 832 $ par ayant droit (la médiane se situe à 908 $).
Le nombre d'ayants droit qui ont reçu plus de 1 000 $ a bondi cette année de 15,6 %.

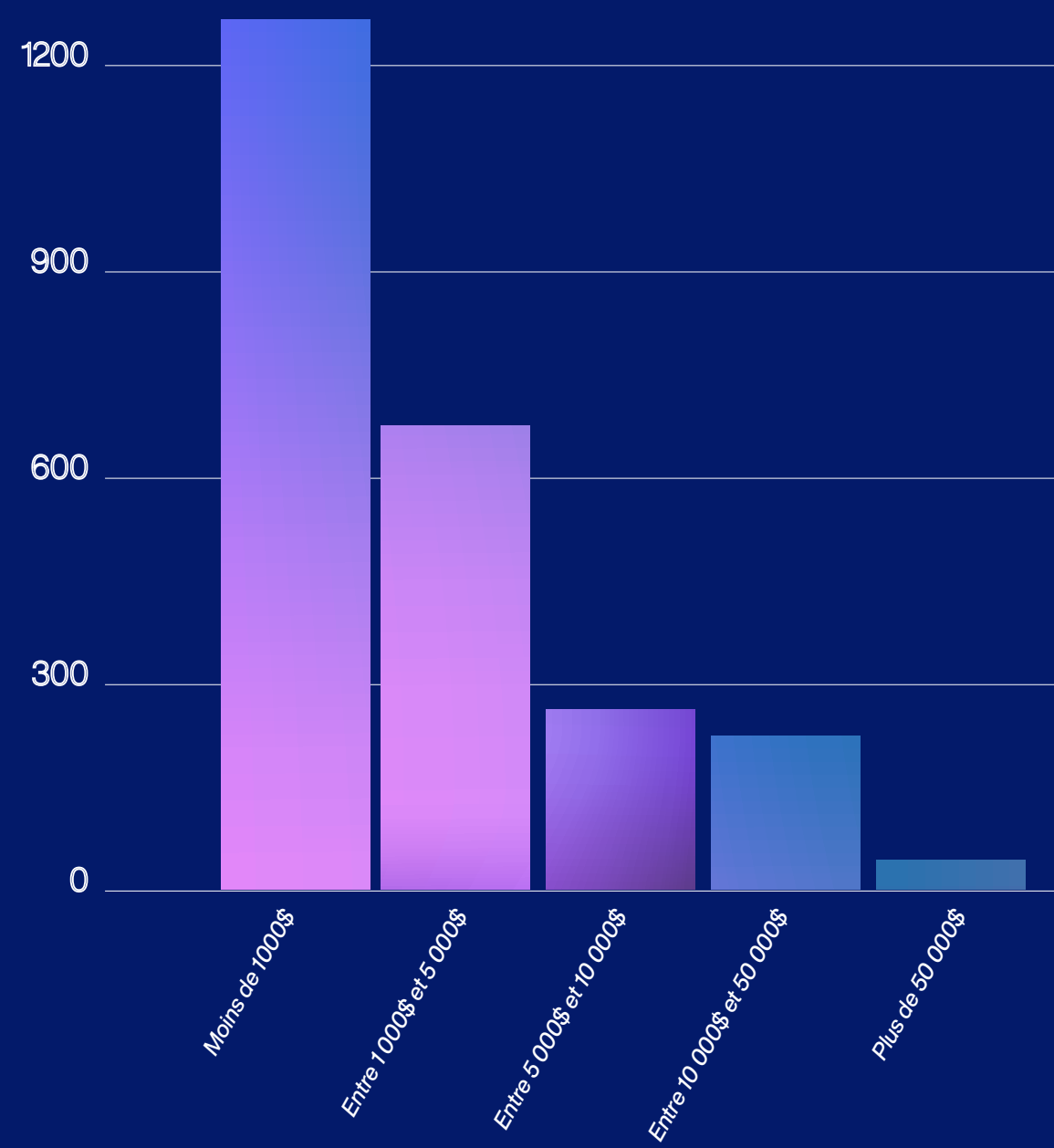

Sociétaires

Au cours de l'exercice 2022-2023, vous avez été nombreux à opter pour la Soproq pour la gestion de vos redevances. Le nombre de sociétaires ayant adhéré à la Soproq a bondi de plus de 17 % pour atteindre 6 411 au 31 mars 2023. Plus que jamais, la Soproq devient représentative de l'ensemble du secteur de la production indépendante au Canada, de toutes les provinces. Un peu plus de 98 % des redevances versées l'ont été à des sociétaires provenant du Canada.

Territoire	Nombre de sociétaires	Pourcentage
Canada	6 303	98%
International	108	2%
Total	6 411	100%

Sociétaires

Sociétaires canadiens par province

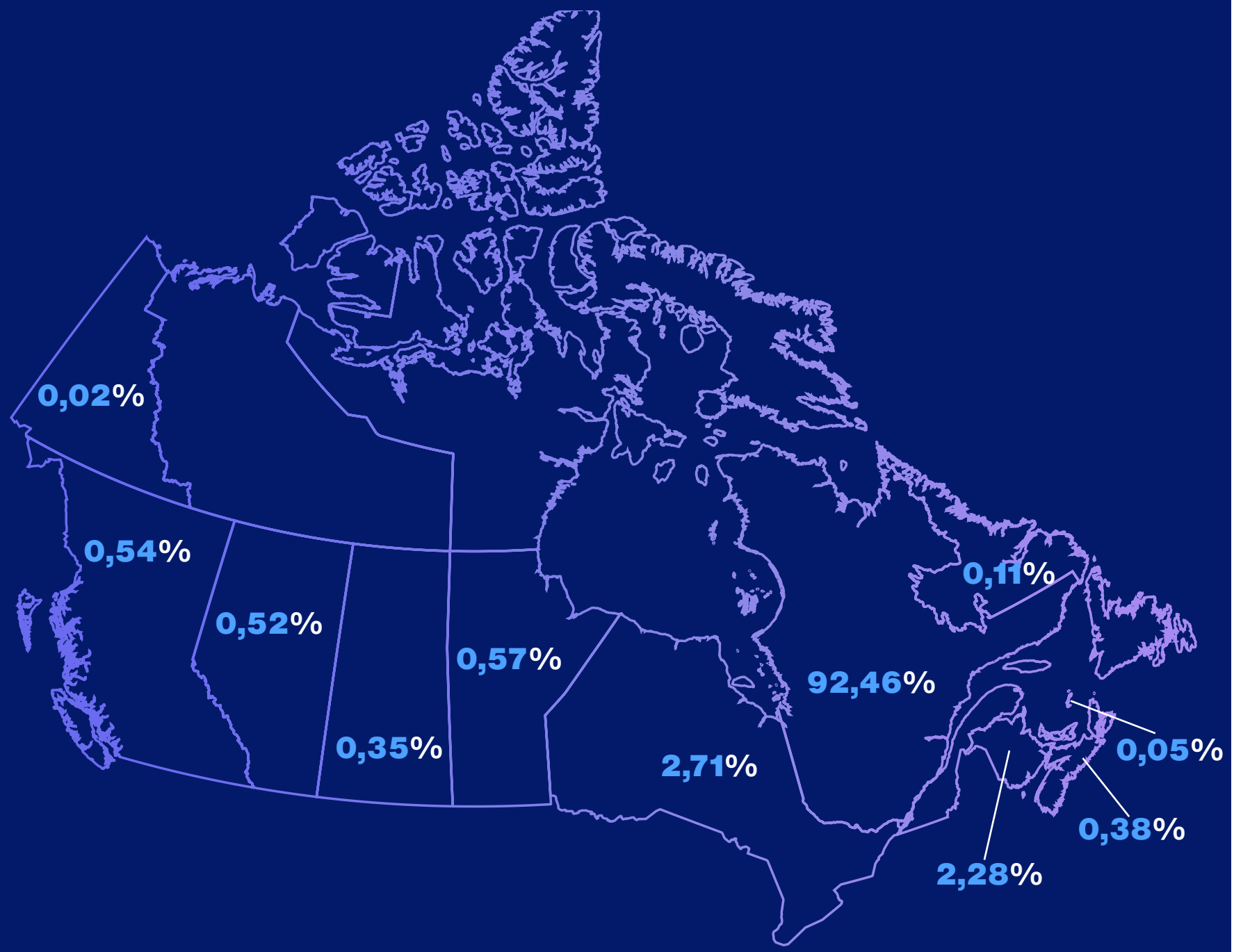

Nouveaux sociétaires en 2022-2023

819
du Canada

19
International

Affaires corporatives

Développement des affaires

Au Canada

Tel que mentionné précédemment, CIMA (Canadian Industry Music Association) est devenu membre de la Soproq au côté de l'Adisq en toute fin d'exercice. Au-delà de l'aspect touchant la gouvernance de l'organisation, cette nouvelle alliance permettra de développer encore davantage le marché pancanadien et, à terme, de positionner la Soproq comme étant LA société représentative de l'ensemble de la production indépendante canadienne.

Bien que récente, cette alliance génère déjà des retombées puisque plusieurs maisons de disques du marché canadien anglophone ont dès lors rejoint les rangs de la Soproq à titre de sociétaire. Notons, entre autres : Nettwerk Group, Justin Time Records, Secret City, Six Shooter Records, 604 Records et plusieurs autres.

À l'International

Au cours de l'année 2022-2023, l'organisation a poursuivi son objectif d'améliorer la collection des redevances sur les marchés étrangers. Sur la base des relations d'affaires existantes, la bonification des mandats et l'optimisation de nos pratiques et processus ont permis d'étendre la couverture territoriale à plus de 40 pays. Les premiers résultats de ces démarches auront permis de tripler les redevances de sources internationales (hors États-Unis) au cours de l'exercice. Un résultat prometteur pour les années à venir.

Projet Octet

En collaboration avec nos partenaires, dont l'Adisq, et avec le soutien de la Société de développement des entreprises culturelles (Sodec), l'équipe a continué de travailler au développement d'un nouveau portail libre-service, Octet, qui permettra aux exploitants de catalogues de produits musicaux de regrouper l'ensemble des revenus générés par leurs enregistrements sonores, leurs vidéoclips et d'en tirer divers rapports et analyses.

Avec cet outil, les utilisateurs pourront simplifier la gestion de leurs données pour tout ce qui touche leurs revenus d'exploitation (ventes, diffusions en continu, droits voisins, licences de gré à gré, synchros...). Ils seront en mesure de consolider, ces données afin d'en tirer des informations susceptibles de les aider dans la mise en œuvre de stratégies de commercialisation plus percutantes et ciblées. Ils pourront définir les règles de partage des redevances avec les artistes et autres collaborateurs afin d'effectuer automatiquement les calculs des montants qui leur sont payables. Ils pourront enfin produire divers rapports comme ceux requis par certains organismes subventionnaires quant à l'exploitation de leur catalogue.

Une première version de la plateforme est prévue pour le premier trimestre 2024.

Services connexes: Amplitude Distribution

Au cours de l'exercice, la Soproq a consolidé son partenariat avec Amplitude Distribution en agissant comme fournisseur de services pour le traitement des fichiers et le paiement des redevances provenant des plateformes d'écoute en continu et de téléchargement. La Soproq est fière de collaborer avec Amplitude Distribution, le seul organisme québécois à but non lucratif offrant des services de distribution de contenu numérique. Au total, la Soproq a effectué dix distributions pour le compte d'Amplitude lors de l'exercice 2022-2023, totalisant plus de 500K$ en redevances.

Relations avec la communauté

Ré:Sonne

À titre de membre de Ré:Sonne, la société désignée pour percevoir des services et des utilisateurs de musique les redevances de rémunération équitable pour les artistes-interprètes et les producteurs, la Soproq s'est impliqué activement dans le développement de leur nouveau système de distribution. L'expertise des membres de l'équipe a été mise à profit dans le développement de cette solution essentielle pour l'ensemble des ayants droit au Canada.

En dépit des délais occasionnés par la mise en production de ce système sur le calendrier de distribution, et bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, nous sommes confiants qu'à terme ce nouveau système devrait mieux servir les membres, les artistes et les producteurs représentés.

MétaMusique

La Soproq a poursuivi son implication, en collaboration avec l'Adisq, l'Apem, Artisti, le CQM, la GMMQ, la Spacq, la Socan, et l'UDA, dans le développement de MétaMusique, l'organisation et le projet, qui bientôt sera en mesure de recevoir toutes les métadonnées nécessaires à la juste indexation des contenus musicaux, de l'œuvre à la fixation d'une prestation sur un enregistrement sonore. Restez à l'affût!

Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

En mai 2022, la Soproq est devenu membre régulier de la Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). À ce titre, la Soproq souhaite contribuer à la mission de la CDEC, alignée à la nôtre et à nos valeurs, soit la défense et la promotion de politiques culturelles qui assureront aux créateurs, professionnels et entreprises du milieu culturel un écosystème propice à l'accomplissement de leur vision.

L'un des piliers principaux du plan stratégique de la Soproq consiste à travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes, afin d'assurer au milieu musical et aux sociétaires un cadre législatif et économique approprié qui assurera la pérennité et le renouvellement de la création musicale d'ici. C'est dans cet esprit que nous croyons pouvoir contribuer activement aux travaux de la CDEC et de sa mission, notamment en ce qui concerne les droits et les intérêts des titulaires de droits sur les enregistrements sonores et les vidéoclips et, de façon plus globale, à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Services aux sociétaires

Redevances USA des artistes-interprètes:
+ 10 artistes-interprètes
pour un total de 42 artistes-interprètes

Formations : 11

Demandes : 13 000

789 demandes de codes ISRC

Au total, quelque 13 000 demandes ont été logées auprès de l'équipe du service aux sociétaires, une légère diminution comparativement à l'exercice précédent. D'une part, cette baisse s'explique probablement par le retour à une certaine normalité dans les activités des sociétaires après une période plutôt calme, marquée par la pandémie. D'autre part, le nouveau portail Octave, maintenant bien implanté et adopté par les sociétaires, a sans contredit permis d'optimiser les requêtes et d'en réduire le nombre. Néanmoins, le service aux sociétaires n'a pas ralenti sa cadence, puisque des 1105 demandes reçues en moyenne mensuellement, 850 demandes ont nécessité un suivi approfondi.

Des services connexes toujours au rendez-vous

Le service de gestion des droits d'artistes-interprètes aux États-Unis, offert aux producteurs de la Soproq depuis 2021, a continué de croître. Au 31 mars dernier, 42 artistes-interprètes nous font confiance pour la gestion de leurs redevances, une hausse de 31,25% par rapport à l'exercice précédent.

Formation

Les sociétaires de la Soproq ont pu aussi bénéficier d'une offre de formation révisée, offertes en ligne et toujours gratuites. Au cours de l'exercice, 11 formations ont été données au cours de l'exercice (« Octave et les déclarations » et « Les droits voisins »), en français et en anglais. Nos formateurs prévoient déjà du nouveau pour le prochain exercice.

Affaires publiques

Présente dans son milieu, la Soproq travaille de concert et s'implique auprès d'autres organismes semblables dans la défense et la promotion des droits des producteurs, tant sur le plan national qu'international. Membre de Ré:Sonne et par extension de la Société canadienne de perception de la copie privé (SCPCP), de la Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et de MétaMusique, la Soproq collabore et prend position dans les dossiers touchant les tarifs, la révision du cadre législatif et réglementaire ou encore, toute question qui touche aux intérêts des producteurs.

Pour une révision de la loi sur le droit d'auteur: maintenant!

Après des travaux qui n'ont abouti qu'à des modifications cosmétiques de la Loi sur le droit d'auteur du Canada en 2018, les créateurs sont toujours dans l'attente de sa révision. Rappelons que la Loi fait l'objet de nombreuses critiques depuis sa dernière réforme en 2012, autant ici qu'à l'international. Alors que le parlement canadien s'était engagé à en faire une révision quinquennale, il est donc grand temps que le gouvernement respecte ses engagements et corrige les erreurs du passé.

La Loi sur le droit d'auteur actuelle présente de nombreuses failles qui privent les artistes-interprètes, les producteurs et les maisons de disques des redevances qui leur reviennent. Cette Loi devrait protéger les créateurs, mais elle agit plutôt comme une passoire en permettant à plusieurs utilisateurs d'éviter de payer les droits d'auteur – et ce, depuis le début de l'introduction du régime de rémunération équitable sur les phonogrammes et prestations au Canada en 1997. Sans une juste rémunération, il devient très difficile, voire impossible pour une grande majorité d'artistes, de producteurs et de maison de disques, de pouvoir continuer à faire leur métier.

La Soproq demande ardemment au gouvernement canadien de mettre à jour la Loi. Les revendications de la Soproq s'alignent avec celles des autres intervenants du secteur des droits voisins au Canada:

1 Modifier la définition d'enregistrement sonore.

- Au Canada, les artistes-interprètes, les producteurs et les maisons de disques ne touchent pas de redevances lorsqu'un de leurs enregistrements sonores est utilisé dans une émission télévisée, dans un film, sur une plateforme de diffusion en continu ou à même un autre contenu audiovisuel. Pourtant, ce droit existe dans de nombreux pays et même au Canada pour les auteurs et les compositeurs seulement.
- Il faut modifier la définition d'enregistrement sonore dans la Loi, de manière à ce que les artistes-interprètes, les producteurs et les maisons de disques puissent toucher une rémunération juste et équitable lorsque leurs enregistrements sonores sont utilisés dans un film, à la télévision ou à même un autre contenu audiovisuel.

2 Éliminer l'exemption du 1,25 M$ de revenus pour les radios commerciales.

- En 1997, lorsque le régime de rémunération équitable a été implanté au Canada, une exemption extraordinaire a été accordée aux radios commerciales faisant en sorte que les stations ne versent pas de redevances pour l'exécution publique d'enregistrements sonores sur leurs ondes pour les premiers 1,25M$ de revenus publicitaires.
- Cette exemption a été le fruit d'un compromis politique pour aider l'industrie de la radiodiffusion dans les années 90, des justificatifs économiques qui, 25 ans plus tard, n'existent clairement plus.
- Les radios commerciales sont les seuls services de diffusion de la musique qui bénéficient d'un tel traitement de faveur.
- Les artistes-interprètes, les producteurs et les maisons de disques sont les seuls titulaires de droits à être pénalisés par cette exemption au Canada et à subventionner une industrie aujourd'hui très rentable.

3 Actualiser le régime de la copie privée pour maintenir sa neutralité technologique.

- L'écoute de musique en continu a beau avoir remplacé le bon vieux CD, néanmoins, comme partout dans le monde, les Canadiens et Canadiennes font encore et toujours des copies privées pour lesquelles les droits n'ont pas été dûment libérés.

  Le Canada vit hélas dans le passé, et la redevance ne s'applique que sur une technologie presque disparue : les CD vierges enregistrables.

- La solution réside en l'amendement de la loi afin d'affirmer la neutralité technologique du régime. Ainsi, les créateurs (auteurs, compositeurs, producteurs, artistes-interprètes) recevront une redevance à la vente de produits pouvant stocker des copies de musique.

- La perception d'une redevance d'à peine 3$ (la moyenne européenne) à la vente de tablettes et de téléphones permettrait de générer quelque 40 millions de dollars par année – pour aider les créateurs d'ici à continuer de produire de la musique.

Gouvernance

Du nouveau du côté des membres de l'organisation

Depuis la création de la Soproq en 1991, l'**ADISQ** a toujours été le seul membre de l'organisation. À l'origine, la Soproq ne s'occupait que des droits liés à l'utilisation de vidéoclips pour les membres de l'**ADISQ**. Depuis ce temps, et avec l'introduction des régimes de rémunération équitable et de la copie privée, la Soproq est devenue la société de gestion pour la majorité de la production indépendante au Canada. **CIMA (Canadian Industry Music Association)** devient donc le second membre de l'organisation et, à ce titre, adhère à la mission et travaillera à promouvoir les intentions de la Soproq. Avec ses quelques 400 membres, cette alliance avec **CIMA** créera plusieurs opportunités de développement et permettra également à l'ensemble de la production indépendante de parler d'une voix unifiée dans les dossiers qui touchent le droit d'auteur.

Un nouveau visage au conseil d'administration

À la suite de la démission de **Pascale Préfontaine** à titre d'administratrice, **Justin West** s'est joint aux autres membres du conseil d'administration à l'automne dernier.

La Soproq tient à remercier Pascale pour son implication et son apport dans les travaux du conseil et salue du même coup l'arrivée de Justin.

Avec vous à nos côtés, droit au cœur de la gestion des redevances.

Gouvernance

Le conseil se réunit au moins quatre fois par année afin d'établir les orientations stratégiques, les politiques et le budget annuel de la Soproq. Les administrateurs et membres de la direction doivent agir avec prudence, diligence et intégrité dans le meilleur intérêt des sociétaires. Ils ne peuvent se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les devoirs liés à leur fonction.

Conseil d'administration

Mark Lazare
Président

Louis-Armand Bombardier
Vice-président

Alexan Artun

Jean-Christian Aubry

Alexandra Boivin-Bourque

Jordan Officer

Luc Piette

Jacynthe Plamondon-Émond

Pascale Préfontaine
jusqu'en juillet 2022

Catherine Simard

Justin West

Comités

Trois comités permanents appuient les travaux du conseil d'administration. Les comités sont composés de membres du conseil d'administration de la Soproq nommés par ce dernier en fonction de leur expertise spécifique en lien avec le mandat de chacun des comités.

Comité gouvernance et ressources humaines

Ce comité est formé de 3 administrateurs ou administratrices. Son rôle consiste à proposer au conseil d'administration les principes, les lignes directrices et les démarches devant guider l'organisation pour faire en sorte que la Soproq mette en place et maintienne une structure de gouvernance de haut niveau ainsi qu'un encadrement éthique puisant dans les meilleures pratiques.

Membres du comité: Alexandra Boivin-Bourque (présidente), Mark Lazare, Jacynthe Plamondon-Émond

Comité stratégie et projets

Ce comité est composé de 3 à 7 administrateurs ou administratrices.Son mandat consiste à formuler des recommandations au conseil d'administration quant aux orientations stratégiques de l'organisation. Il s'assure également de la mise en œuvre de la mission et de la vision de l'organisation, en conformité avec le plan stratégique et de proposer de travailler sur des solutions aux enjeux et aux défis identifiés.

Membres du comité : Louis-Armand Bombardier (président),
Alexan Artun, Jean-Christian Aubry, Jordan Officer, Justin West

Comité finances et tarifs

Ce comité est composé de 3 à 5 administrateurs ou administratrices. Le mandat de ce comité consiste à exercer une responsabilité de surveillance pour assurer l'intégrité des résultats comptables et financiers de la Soproq, la qualité des contrôles internes, l'identification des risques et les moyens de composer avec eux. Il développe également desrecommandations à l'attention du conseil d'administration sur les questions qui touchent les taux directeurs des tarifs des licences pour
les différents types de services de musique et celles reliées à la gestion des différents types de droits.

Membres du comité : Luc Piette (président),Louis-Armand Bombardier, Catherine Simard

Nos valeurs

À la source des principes qui influencent les prises de décision et les gestes posés par l'organisation, les membresdu conseil d'administration et toute l'équipe de la Soproq s'engagent à respecter les valeurs de l'organisme dans sa mise en application. Voici quelques illustrations de la mise en application des valeurs au quotidien :

TRANSPARENCE

Dans toutes nos communications, nous essayons de fournir toutes les explications nécessaires à une juste compréhension de l'écosystème des droits voisins et du fonctionnement de la Soproq.

INNOVATION

Nous collaborons à différents comités et projets novateurs en musique, tels que MétaMusique et DDEX et entretenons une culture d'amélioration continue de nos processus.

RIGUEUR

Nous avons une politique de temps de traitement des demandes qui doit toujours être respectée et nous assurons que toutes vos redevances vous sont versées dans les meilleurs délais.

ÉQUITÉ

Nous accordons la même importance à chacun de nos sociétaires, peu importe ses revenus ou l'ampleur de son répertoire.

DÉTERMINATION

Nous posons tous les gestes nécessaires pour nous assurer du respect de vos droits et intevenons pour leur donner toute la portée voulue.

de gauche à droite : Hubert Léveillé Gauvin, Thomas Jolicoeur, Nathalie Dicaire, Stéphanie Grimard, Sébastien Moffet, Philippe Leblanc, Catherine Lambert, Daniel Latour. Absentes: Lyette Bouchard, Gwenaëlle Sartre, Natalie Chevrier

Crédit photo: Louis-Charles Dumais

L'équipe

Thomas Jolicoeur
Directeur général

Lyette Bouchard
Vice-présidente partenariats et
Affaire institutionnelles

Nathalie Dicaire
Coordonatrice des distributions

Catherine Lambert
Représentante – Service aux sociétaires

Philippe Leblanc
Spécialiste de répertoire, métadonnées musicales

Gwenaëlle Sartre
Coordonnatrice – Communications
et projets spéciaux
(jusqu'en mai 2022)

Hubert Léveillé Gauvin
Directeur des opérations

Natalie Chevrier
Chef comptable

Stéphanie Grimard
Représentante – Service aux sociétaires

Daniel Latour
Coordonateur des licences

Sébastien Moffet
Conseiller – Service aux sociétaires

L'histoire de la Soproq

Revenez sur les temps forts de l'histoire de la Soproq pour voir comment l'organisation, les droits et les services ont évolué au fil du temps.

SOPROQ

Fondée par l'ADISQ en 1991, la Soproq – Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes est un organisme à but non lucratif dont l'existence découle des droits conférés aux producteurs.

1991

À SA CRÉATION

La Soproq se consacre exclusivement à la gestion des droits provenant de l'exploitation de vidéoclips et des droits de reproduction des enregistrements sonores de son répertoire.

DEPUIS 1992

La Soproq a aussi le mandat d'effectuer le dépôt légal des albums physiques de ses sociétaires auprès de la BAnQ depuis 1992, et continue toujours de le faire. La Soproq attribue également des codes de premier propriétaire (ISRC).

La révision de la Loi sur le droit d'auteur par le gouvernement du Canada en 1997 établit un nouveau régime dit de « rémunération équitable», qui accorde aux producteurs le droit de toucher des redevances en contrepartie de la diffusion de leurs enregistrements sonores, notamment à la radio.

EN 1997

RÉVISION DE LA LOI

Cette révision a également introduit le régime de « copie privée » en réponse à l'exception créée dans la Loi permettant à quiconque de reproduire des enregistrements sonores, des œuvres et des prestations pour un usage privé. En contrepartie, ce régime impose aux fabricants et importateurs de supports audio vierges le versement de redevances.

Ces modifications importantes ont contribué grandement à l'évolution du rôle de la Soproq, qui a notamment été la 1re société de gestion en Amérique du Nord à distribuer des redevances liées au régime de rémunération équitable (5 sept. 2001).

EN 2001

Plus récemment en 2013, la Soproq a investi dans la construction d'un nouveau système informatique plus performant (Octave) qui a permis l'automatisation de plusieurs processus et qui facilite le traitement de très grands volumes de données.

2013

2017-2018

L'exercice 2017-2018 marque l'histoire de la Soproq alors que les redevances perçues connaissent un bond de 60% et franchissent pour la première fois le cap des 10M$ pour atteindre 13,2M$.

Soproq

2018-2019

Avec l'appui du ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Soproq a développé en partenariat avec les principaux acteurs du secteur de la musique d'ici – MétaMusique - un guide visant à accompagner et faire la promotion des bonnes pratiques auprès des ayants droit de la chaîne de valeur musicale dans l'indexation de leurs contenus à l'aide de métadonnées.

2019-2020

L'exercice 2019-2020 établit un nouveau record : les redevances perçues atteignent 17,1M$, soit une augmentation de plus de 25% par rapport à l'exercice 2018-2019.

2020-2021

Au terme de son 30e exercice financier d'anniversaire, le niveau record de redevances perçues a été maintenu pour une seconde année consécutive en atteignant un peu moins de 16 M$, un résultat à toutes fins pratiques équivalent à l'exercice précédent malgré la crise sanitaire, avec un taux de satisfaction de 96% de nos services offerts suite à une consultation des sociétaires en été 2020.

2021-2022

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Soproq a procédé à la refonte de son infrastructure technologique qui est, aujourd'hui, plus performante, sécuritaire et décuple les possibilités d'y greffer de nouveaux produits. La société a également lancé un nouveau portail Octave qui offre encore plus de possibilités aux sociétaires, tout en réduisant le fardeau administratif par l'automatisation de nombreuses tâches et l'optimisation des processus. Ces actions ont permis de maintenir des frais de gestion au même niveau et de minimiser l'impact de l'inflation sur les coûts d'opérations. Cette année a aussi été marquée par la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques visant à mieux exploiter les compétences distinctives de l'organisation et se différencier par le développement de produits et de services connexes. À terme, par la mise en route de projets novateurs et porteurs pour l'ensemble des producteurs représentés, dont le projet Octet, la Soproq souhaite se positionner comme une solution intégrée pour la gestion des revenus des artistes, des producteurs et des maisons de disques.

Contactez-nous

Service aux sociétaires

(438) 799-0742
info@soproq.org

de 9h à 17h EST, du lundi au vendredi

6420, rue St-Denis,
Montréal, Qc
H2S 2R7

Soproq